



FNEC-FP-FO

CTA de l'académie de Grenoble

22 mars 2021 :

GRENOBLE, le 22 mars 2021

Madame la Rectrice,

Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

- 1) Ce Comité a pour objet l'examen des postes dans le secondaire pour prochaine rentrée scolaire dans l'académie. Il fait suite deux GT de préparation.

Notre fédération ne peut que constater que notre académie subit **la politique d'austérité du gouvernement dans l'Éducation Nationale** qui prend prétexte de la priorisation des moyens vers le 1^{er} degré pour supprimer massivement des postes dans notre académie, notamment dans le second degré :

- 119 suppressions de postes dans le second degré
- 117 mesures de cartes scolaires notamment en mathématiques (22 avec l'an dernier, Eco gestion...)
- 841 CSD dont 15 CSD sur 3 établissements

Cela fait suite à des suppressions tout aussi massives en 2019 et 2020 : cette hémorragie de postes a des conséquences désastreuses pour les élèves :classes chargées, suppressions de groupes... et les personnels :augmentation des HSA non choisies, Compléments de Service imposés jusqu'à 3 établissements, perte de postes, droit à mutation réduit avec effet induit d'une augmentation des barèmes.

La suppression de moyens en DG et des postes afférant affectent cette année particulièrement les collèges (-82 postes) du fait, entre d'autres, des changements de classification des collèges en catégories socio-professionnelles.

C'est pour ces raisons que notre fédération votera contre la proposition faite

- 2) La FNEC FP FO condamne l'attaque généralisée contre le bac qui se traduit par la généralisation de « bacs locaux », situation aggravée par la suppression des épreuves communes et la généralisation du contrôle continu induisant des règles différentes d'un établissement à l'autre, la suppression de l'anonymat et des risques de pressions supplémentaires sur les enseignants pour « booster » les notes des élèves. Notre fédération, ainsi que de nombreux élèves de lycée, se demandent la valeur de ce diplôme « maison » ?

- 3) La FNEC FP FO dénonce l'attaque réalisée contre le statut des personnels ainsi que sur la rémunération des personnels enseignants : au travers la certification Cambridge.
- La première remarque est qu'une certification n'est pas une méthode d'apprentissage mais un examen de contrôle. Pourquoi les professeurs de l'Éducation Nationale ne seraient-ils plus à même d'évaluer les élèves de l'Enseignement Public? Pourquoi faudrait-il passer par des organismes privés pour juger de leur niveau en langue étrangère ? En quoi l'évaluation d'organismes privés est-elle plus « efficace » (?), « pertinente » (?), « meilleure » que l'évaluation de professeurs certifiés et agrégés ?
 - l'obligation faite à des enseignants fonctionnaires d'Etat de faire passer ces certifications auprès d'un organisme privé, sans rémunération supplémentaire en dehors de leurs heures de cours, le plus souvent est pour notre fédération inacceptable. Cette certification s'effectue au détriment du service public d'éducation (coût environ 100 € / élève : cet argent public doit être utilisé au sein d'éducation nationale et non pour financer un organisme privé). Cette charge de travail supplémentaire pour les enseignants convoqués qui doivent par ailleurs assurer leur service d'enseignements face à leurs élèves est d'autant plus mal acceptée par ces enseignants que leur point d'indice et donc leur rémunération est gelé depuis 2010.
- 4) A toute fin utile, nous rappelons les revendications de la FNEC FP FO :
- Arrêt de la poursuite de la politique d'austérité budgétaire de l'EN qui dans notre académie supprime massivement des postes dans le second degré, dégrade les conditions de travail des personnels et d'apprentissage pour les élèves.
 - Rétablissement des heures, des classes et des postes supprimés.
La création de classes et de postes nécessaires permettant de répondre à l'augmentation des effectifs (=1115 élèves l'an prochain !)
 - Rétablissement du bac comme épreuve terminale nationale, anonyme et ponctuelle.
 - Augmentation du point d'indice
 - Respect du statut des personnels enseignants, tel qu'il était défini dans le décret du 1950. FO rappelle son exigence d'abrogation du décret Hamon qui annualise le temps de travail à 1607 h et de la loi de transformation de la fonction publique .

Notre Fédération soutient les AED en grève à compter d'aujourd'hui . La FNEC FP FO demande l'ouverture immédiate de négociations afin de répondre aux revendications légitimes de ces personnels